

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 juillet 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	17	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 00 Abstention : 00

L'an 2025 le 10 juillet à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 4 juillet 2025

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, SAUGET Nicole, MM : CHABANCE Fabrice, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, JOLY Sylvain, LAUVERGEAT Patrice, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice

Suppléants : M. JEANNEAU Mathieu (de Mme MALLET Armelle)

Excusés avant donné procuration : Mme CIRE Maryline à M. LAUVERGEAT Patrice

Excusés : Mme LE GRANDIC Patricia, M. LEGNIER François, Mme MERIOT Nathalie, M. VILLALDEA-AVILA Rafaël ;

Absent(s) : M. AUDEBERT Éric, M. BODIN Olivier, M. BONNET Michel, M. HERAULT Michel, M. MAURICEAU Christophe, M. METIVIER Philippe, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le : 11/07/2025
Et

Publication ou notification du :
16/07/2025



100725_10 – Fourniture de services numériques – Autorisation de signature de la convention avec le RIP 36

Rapporteur : M. Eric VAN REMOORTERE

Service support : Direction

Présentation :

Le Syndicat Mixte ouvert RIP 36 propose à ses adhérents des services numériques, notamment en matière de connectivité via un réseau bas débit de type LoRaWan et un accompagnement spécifique aux usages numériques (plateforme IoT, visualisation de données, vidéoprotection, etc.).

Afin de bénéficier de ces services, le SICTOM envisage d'adhérer à la compétence facultative du Syndicat Mixte RIP 36, conformément aux modalités prévues dans la convention jointe en annexe.

Cette convention détaille précisément les conditions administratives, techniques et financières des prestations fournies par le Syndicat.

Avis du bureau : Avis favorable

Délibération

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1425-1 ;
- Vu la convention proposée par le Syndicat Mixte RIP 36 pour l'adhésion à la compétence facultative « usages et services numériques » ;
- Vu l'intérêt manifeste pour le SICTOM de bénéficier des prestations proposées par le Syndicat Mixte RIP 36, notamment pour optimiser ses services numériques et faciliter le déploiement de nouveaux usages auprès des communes membres ;

Après avoir entendu l'exposé, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de prestations de services entre SICTOM Champagne Berrichonne et le Syndicat Mixte RIP 36 ;
- D'autoriser le Président, à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le 11/07/2025

Le Président



Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

